

Revendications d'autodétermination et nationalismes corses

THIERRY DOMINICI
(*Università di Corsica Pasquale Paoli*)

Depuis la fin des années 1970, la vie politique locale des Corses est rythmée par les revendications et les actions (légalles et violentes) de deux forces ou courants politiques qui dans leurs projets de société font références à l'autodétermination de l'île. En un peu plus de quarante années de luttes institutionnelles (souvent supportées par le poids d'actions ou exactions violentes), ces formations partisans ont su légalement et démocratiquement contraindre les institutions nationales à faire évoluer le statut de la région en Collectivité Territoriale¹. Plus concrètement, la singularité géographique de l'Île à fait de ce territoire un laboratoire institutionnel, c'est-à-dire, un outil permettant aux pouvoirs publics de tester la flexibilité institutionnelle de l'esprit unitaire de la République française. De sorte que de réformes en réformes la région de Corse est devenue la collectivité locale la plus décentralisée des régions françaises sans pour autant être une région autonome à proprement parler.

Sur le plan de la représentation politique, deux revendications d'autodétermination, les autonomistes (ou nationalistes modérés²) et les indépendantistes, ont connu une forte progression électorale au point qu'elles s'imposent dans le paysage politique local et au cœur de l'opinion publique comme de véritables forces politiques. Unis ou associés les deux courants entendent aujourd'hui incarner l'unique alternative aux forces classiques ou claniques³ en pertes de vitesse électorale car incapables de proposer aux insulaires des solutions politiques aux crises actuelles. Cette dimension électorale semble faire montre d'une grande maturité politique. En effet, avec la victoire historique à l'élection régionale de décembre 2015,

¹ Les institutions particulières de la Corse sont inhérentes à trois lois relatives au principe de décentralisation (1982, 1991 et 2002) qui donnent au regard du système des régions une plus grande flexibilité institutionnelle de l'île.

² En opposition au nationalisme « dur » des organisations légales proches des groupuscules armés.

³ J.-L. Briquet, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997 ; G. Lenclud, « De haut en bas et de bas en haut, le système des clans en Corse », *Études Rurales*, « L'État en perspective », n°101-102, 1986, pp. 137-173.

avec un représentant sur le plan européen (François Alfonsi, Président de l'Alliance Libre Européenne) et la victoire de Gilles Siméoni à la Mairie de Bastia en 2014, le nationalisme modéré et l'indépendantisme légal s'inscrivent de plain-pied dans l'histoire politique des Corses.

Cependant, l'idée qu'il existe une *question Corse* dans l'ensemble national, ne remonte pas au demi-siècle qui vient de s'écouler. Elle trouve sa sédimentation historique dans l'œuvre institutionnelle des révoltes (ou révolutions) corses du 18^{ème} siècle qui serviront de catalyseur et d'embrayeur du social aux différents courants nationalistes qui s'inscriront en faux face au système d'homogénéisation de l'Etat français.

Aussi, dans un premier temps, nous tenterons de broser rapidement les différents processus d'autodétermination interne mis en œuvre par les forces nationalistes corses contemporaines qui agissent et interagissent dans le cadre de la République française. Ensuite, dans un second temps, nous essayerons de montrer que la situation actuelle des forces nationalistes corses dénote en fait une grande maturité politique (tant sur le plan structurel qu'idéologique) permettant aux partis nationalistes et indépendantistes légaux de constituer, à l'instar des partis traditionnels, des relations de coopération (locale, nationale et européenne) au service des insulaires et ainsi de s'inscrire aujourd'hui comme l'illustration ou la matérialisation d'un *degré de faisabilité*⁴ de l'autodétermination interne (et externe) du peuplement de l'île. L'objectif nodal de cette contribution est de montrer qu'un tel pouvoir de représentation sociale et populaire et un tel poids électoral permettent aujourd'hui de poser la question de l'autodétermination (interne et externe) en termes de conscience nationale par « le bas ».

Un nationalisme au service de la communauté insulaire : les processus historiques de la revendication d'autodétermination interne

Indubitablement, les organisations nationalistes ont favorisé la politisation et popularisation du droit à l'autodétermination interne des Corses. Toutes à leur niveau intrinsèque de revendication surent faire basculer sur le plan médiatique et politique un phénomène ethno-culturel vers un conflit de société mettant en scène l'État et cette périphérie. Afin d'observer ces mobilisations sous l'angle du discours d'autodétermination (interne ou externe) au cœur de la revendication des mouvances corses contemporaines, nous aborderons cette question du droit à l'autodé-

⁴ Nous empruntons cette expression au professeur Alain Gagnon de l'UQAM qui afin de définir la faisabilité objective de l'autonomie (et/ou de la scission) des tendances nationalistes utilise depuis plusieurs années dans ses travaux, communications, échanges et cours.

termination des peuples en suivant la voie paradigmatique que nous avons défini par la formule *degré de faisabilité de l'autodétermination interne*.

Depuis la fin du 18^{ème} siècle pour les nationalistes, le sentiment d'appartenance à une nation corse apparaît dans un contexte juridique et historique comme une prégnance identitaire qui relève, selon le juriste Antoine Leca, du fait que « *l'histoire a conféré à l'île de Corse un statut particulier au sein de l'ensemble français, en ce qu'elle est la seule région métropolitaine à s'être constituée en État souverain, avant d'être ultérieurement intégrée à la France*⁵ ». Sans trop rentrer dans les détails, sur le plan politique, en novembre 1755, la communauté insulaire se constitue en nation souveraine et fonde sa principale inspiration institutionnelle sur l'effectivité d'une souveraineté populaire : « *la souveraineté du peuple légitimement maître de lui-même*⁶ ». Cette institutionnalisation est l'œuvre d'un homme : Pascal Paoli. Celui-ci, au-delà de ce fait historique, incarne auprès de l'opinion scientifique la volonté d'un homme de voir la liberté de son peuple garantie par un pacte social⁷.

C'est par ce projet institutionnel, sociétal et politique que le personnage de Pascal Paoli s'inscrit auprès de l'ensemble de tous les Corses, comme le héros national par excellence. Véritable icône pour les nationalistes, Paoli est l'homme d'Etat qui avait fait passer toute une communauté nationale dans la modernité et la liberté civile (ou civique). Le mythe de Paoli législateur des Corses, de Paoli « *homme des Lumières*⁸ » inspiré par les philosophes de son temps⁹ alors qu'il était simplement un pur produit du romantisme italien¹⁰, est en marche.

Sur le plan de la revendication d'autodétermination à proprement parler des nationalistes selon le professeur Xavier Crettiez, « *le nationalisme insulaire va se définir par sa capacité à absorber et faire revivre la courte histoire de l'indépendance érigée en mythe. Car si la Corse de Paoli a été pendant longtemps occultée par une historiographie officielle peu disposée à alimenter un sentiment séparatiste, son utilisation, sur la scène symbolique corse, par le nationalisme radical, relève tout au contraire d'une entreprise poussée de mythification*¹¹ ». De sorte que l'ensemble des courants nationalistes ont toujours associé le concept de nation corse à l'idée d'un paolisme authentique. Cette juxtaposition conceptuelle formerait une sorte d'unité politique triadique : peuple, nation, territoire.

En résumé, le paolisme agirait sur l'identité collective des insulaires à la fois comme une idée concrète de la nation corse et à la fois comme un moteur ou un

⁵ « Les assises idéologiques de l'État national corse », A.F.H.I.P. 1, collection d'histoire des idées politiques, actes du 1^e Colloque, Aix en Provence, 26, 27 septembre 1981, pp. 29-49.

⁶ Introduction (préambule) de la constitution de novembre 1755.

⁷ M. Bartoli, *Pasquale Paoli. Corse des Lumières*, Ajaccio, DCL éditions, 1999 pour la réédition.

⁸ *Ibid.* ; A. Casanova – A. Rovère, *Peuple corse révolutions et nation française*, Paris, Éditions Sociales, 1979.

⁹ M. Vergé-Franceschi, *Paoli, un Corse des Lumières*, Paris, Fayard, 2005.

¹⁰ M. Cini (dir.), *La Nascita di u mito : Pasquale Paoli tra '700 e '800*, Pisa, BFS edizioni, 1998.

¹¹ *Ibid.*

catalyseur de l'imaginaire national, sorte de société nationale imaginée, au sens de Benedict Anderson¹².

Sur le plan des revendications d'autodétermination des forces politiques contemporaines, lors de précédents travaux¹³, nous avons fait observer que depuis 1896¹⁴, sont apparues sur l'échiquier politique insulaire quatre vagues (ou périodes) de mobilisation identitaire dans lesquelles nous pouvons voir évoluer cinq familles partisans distinctes sur le plan de l'idéologie nationaliste et proche sur le plan du discours d'autodétermination.

La première famille fut les Corsistes (1896-1945). Bien qu'ils n'eurent aucune place réelle dans le jeu politique, ils furent les premiers à revendiquer un droit à l'autodétermination. Ce courant était formé d'intellectuels, d'acteurs sociaux et culturels (poètes, écrivains, journalistes, etc.) et d'anciens combattants. Certes peu suivie par la population corse, son expression politique à cette époque s'articulait autour d'une seule et unique formation politique apparue en 1922 : le Partitu Corsu d'Azione (Parti Corse d'Action) qui deviendra plus tard le Parti Corse Autonomiste. Durant cette phase que nous pouvons qualifier de formation de l'identité partisane autonomiste, le discours politique de certains adhérents fut incontestablement influencé par le projet irrédentiste des fascistes italiens¹⁵, néanmoins les corsistes furent les premiers à parler d'un droit à l'autodétermination du Peuple Corse et leurs revendications servirent de fer de lance à l'ensemble des autres mouvances qui apparaîtront dans la vie politique locale à partir des années 1950.

Marqués par la conjoncture de l'époque (fin de la Seconde Guerre mondiale, guerre d'Algérie, etc.), apparurent des groupements d'intérêts de type régionaliste (1950-1966). Sans revendiquer un quelconque particularisme politique ces derniers exigèrent de l'Etat central plus de décentralisation institutionnelle et plus d'aides sociales et économiques.

Très vite, au début des années 1960, ils furent supplantés par deux formations politiques distinctes entendant être de véritables partis autonomistes. Cette famille partisane était constituée d'un côté du Front Régionaliste Corse d'obédience socia-

¹² Cf. *Imagined Communities*, Londres, 1983.

¹³ T. Dominici, « Analyse comparée des dimensions partisans ethno-régionalistes françaises lors de l'élection régionale de mars 2004, l'exemple des cas Alsacien, Breton et Corse », in E. Nadal - M. Marty - C. Thiriot (dir.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Karthala, 2005, pp. 63-82.

¹⁴ In « Analyse du degré d'émancipation sociale et de massification populaire des forces nationalistes corses actuelles : l'application du modèle de « petite » nation de Miroslav Hroch au nationalisme modéré », in J.-Y. Coppolani - A. Fazi (dir.), *Mélanges Claude Olivesi*, Édition Albiana, septembre 2013.

¹⁵ A. Leca, « A Muvra ou le procès de la France par les autonomistes corses (1920-1939) », Colloque AFHIP, Toulouse 1991, pp. 326-350, AFHIP n°VIII, collection Histoire des Idées Politiques, Presses universitaires Aix-Marseille. Et enfin pour le cas Corse seulement, J.-P. Poli, *Autonomistes corses et irrédentisme fasciste, 1920-1939*, 338 pages, Ajaccio, éditions DCL, 2007.

liste et de l'autre côté par des forces apolitiques et interclassistes dont l'Action Régionaliste Corse, qui prône un autonomisme sous tutelle, en sera la plateforme et le porte-voix.

Tous deux soutenus par un projet de société défini dans un manifeste¹⁶, entre 1960 et 1976, le FRC et l'ARC s'engagèrent sur la voie de l'autonomie interne et sur sa logique d'intégration en tant que « petite nation » au concert européen. Seule l'ARC résistera au phénomène de radicalisation du discours identitaire de la nouvelle génération de militants.

En effet, ce phénomène de radicalisation de la jeunesse militante se concrétisera dès 1976 avec la naissance d'un nouvel acteur revendiquant l'apanage du discours identitaire et émancipateur des Corses : le Front de Libération Nationale de la Corse (FLN-C). Dès lors, et jusqu'à la dissolution de cette engance clandestine en juin 2014, apparaît clairement deux stratégies d'émancipation du peuple Corse : l'action légale et l'action clandestine. Plus concrètement l'action légale est animée par une famille que nous avons définie plus haut par la formule « les nationalistes modérés » (issus des régionalistes et des autonomistes) ; quant à l'action clandestine, elle est l'œuvre des indépendantistes du FLN-C et de leurs corollaires issus de la radicalisation de la jeunesse de l'ARC. En dépit de ce point de comparaison, le système partisan des nationalistes corses était différent des cas européens car bien que fondé sur deux stratégies partisans distinctes, l'action clandestine par l'entremise des FLN-C(s) prédominera (jusqu'à sa dissolution en juin 2014) sur l'ensemble de l'espace politique de la mobilisation ethno-identitaire. Sur le plan de la représentation, les deux forces politiques issues des années 1976 sont les seules formations qui d'années en années ont su proposer une alternative politique basée sur le droit à l'autodétermination des Peuples sans nation. Cette période marque ce que les nationalistes appellent « la revendication institutionnelle en Corse » et que nous verrons plus dans le détail dans la seconde partie de notre propos.

Les revendications nationalistes de 1976 à aujourd'hui

Dans son premier manifeste, le FLN-C propose un projet d'indépendance basé sur un programme d'actions s'articulant autour de six points de revendications d'autodétermination qui constituent l'ensemble des éléments du Manifeste d'indépendance.

- La reconnaissance des droits nationaux du peuple corse.
- La destruction de tous les instruments du colonialisme français : armée, administrations, etc.

¹⁶ CEDIC, *Manifeste pour l'Ethnie Corse, source personnelle 1963* ; FRC, *MAIN BASSE SUR UNE ILE*, 141 p. ; ACCADEMIA D'1 VAGABONDI (DEUXIEME EDITION), *CORBARRA, CORSE 1970 ARC* (réédition UPC) ; *Autonomia*, Bastia, Arritti, 1991. 213 p.

- L'instauration d'un pouvoir populaire démocratique, expression de tous les patriotes corses.
- La confiscation des grandes propriétés coloniales et des trusts touristiques.
- La réalisation d'un pouvoir agraire pour assurer les aspirations des paysans, des ouvriers, des intellectuels et débarrasser le pays de toutes les formes d'exploitation.
- Le droit à l'autodétermination après une période transitoire de trois ans, durant laquelle l'administration se fera à égalité entre forces nationalistes et forces d'occupation.

En réaction, dès 1977, les anciens de l'ARC (devenue Action Régionaliste Corse) créent une nouvelle organisation légale : l'Union du peuple Corse (UPC). Dorénavant campée sur un projet d'autonomie interne défini par le manifeste *Autonomia*, l'UPC va tenter de marquer de son empreinte le système politique insulaire par la voie de la légalité. La force de l'UPC est d'avoir su jouer la carte du nationalisme (bourgeois) modéré et légal sans perdre de vue le combat idéologique face aux différentes tendances nationalistes du même genre.

Cette stratégie s'avérera payante jusqu'en 1984, date qui voit entrer dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse des élus indépendantistes soutenant le FLN-C. Pour Jean Michel Rossi, ancien idéologue du FLN-C, entre 1989 et 2000, « *le rôle politique lui a été assigné (au FLN-C) par la force des choses en quelque sorte. C'est-à-dire que l'autonomisme ayant démontré son incapacité à s'attaquer radicalement au système, le FLNC était obligé à la fois d'être source d'impulsion de la contestation politique en Corse et armée de libération*¹⁷ ».

Paradoxalement, cette période illustre également la déliquescence du nationalisme violent en raison notamment de son attrait pour la « voyoucratie » et le grand banditisme. En 1989, ce double phénomène conduira l'organisation clandestine à son éclatement en différents groupements armés, déconnectés des réalités de la Lutte de Libération Nationale établie par le FLN-C originel, qui se plongeront à corps perdu dans une guerre fratricide de légitimité¹⁸.

En revanche, comme il n'est point soumis aux affrontements inter-nationalistes, l'UPC devient un spectateur privilégié de ce nationalisme anthropophage et un acteur politique de premier choix. En effet, à chaque élection, l'UPC s'inscrit dans l'esprit des citoyens corses comme la seule structure capable de permettre un rapprochement des sigles et donc de proposer un discours nationaliste démocratique et un projet de société concurrentiel au système clanique. Néanmoins, l'UPC perd, chaque fois un peu plus de son attractivité électorale et populaire au profit des vit-

¹⁷ Entretien réalisé à Ile Rousse en mars 1999.

¹⁸ Th. Dominici, « L'après assassinat du Préfet Erignac, les retombées sur le système nationaliste Corse », in Cahiers de la Sécurité Intérieure, n°47, *Penser la violence*, Paris, IHESI, 2002, pp. 133-161.

rines légales des FLNCs qui entendent structurer et organiser socialement et politiquement la société insulaire.

Pourtant, lors des élections territoriales de 1992, en raison de son pouvoir de tribun, Edmond Simeoni, en tant que figure emblématique et tutélaire du nationalisme, est de nouveau parachuté, par les indépendantistes et les autonomistes, numéro un de la coalition électorale *Corsica Nazione* (Corse Nation). Cette liste électorale entendait représenter un rapprochement entre l'UPC et les satellites d'*A Cuncolta* (La Consulte - vitrine légale du FLNC-Canal historique à l'époque). En revanche, bien que la liste *Corsica Nazione* (Corse Nation) obtiendra environ 20 % des suffrages, cette période éclaire un autre phénomène : la prépondérance de la violence et de la guerre entre les groupements des FLNCs sur le discours démocratique. Cette liste produira de nouveaux entrepreneurs politiques indépendantistes, dont Jean-Guy Talamoni sera la tête de proue¹⁹ (il sera le leader de la structure légale de l'indépendantisme à partir de 1998). Notons que les indépendantistes domineront la sphère électorale jusqu'en 2010.

En revanche à la fin des années 1990 émergera dans le paysage politique une nouvelle génération d'élites réformistes partisans d'un nationalisme modéré et défait de la lutte armée des FLNC(s), à l'image notamment de Jean-Christophe Angelini, Fabienne Govannini, Gilles Simeoni, et d'autres.

Sur le plan structurel, suite à l'assassinat du Préfet de région, plusieurs formations indépendantistes sont amenées à se défaire des anciens schémas inhérents aux pouvoirs sur le jeu politique des factions armées. Aussi, force est d'admettre que, depuis 1998, la grande majorité de ces formations se concentre sur un nationalisme démocratique et légal.

Cette situation conduit l'UPC à proposer l'édification d'une plate-forme réunissant les tendances entendant pratiquer un nationalisme légal et démocratique. De sorte, que l'UPC va renforcer son discours d'autonomie en le fixant sur un projet d'autodétermination interne de la région dans la cadre de l'Union européenne. En 2002, l'UPC fusionne avec plusieurs organisations nationalistes légales et devient le Parti National de la Corse (*U Partitu Nazionale di a Corsica*).

Aujourd'hui, les deux tendances ont instauré ou impulsé, par petites touches, une troisième voie dans le paysage politique local : le nationalisme politique légal et démocratique. En raison de la proximité historique nous essaierons de rendre compte le plus fidèlement qui soit les processus qui ont conduits à ce changement organisationnel du système politique local.

Nous avons vu, qu'au niveau de la représentation dans le jeu politique local actuel, à l'élection régionale de 2015, le nationalisme insulaire (toutes tendances confondues) est devenu la famille politique qui domine l'ensemble de l'échiquier politique local et de fait devient l'unique force responsable de la gestion de l'île.

¹⁹ Hors le Mouvement Pour l'Autodétermination représenté par Alain Orsoni.

Ce fait électoral, était déjà observable d'un point de vue arithmétique lors de l'élection de 2010, le seul bémol qui empêchera ces deux tendances à s'unir fut la place omniprésente dans les débats politiques des violences politiques des FLNC(s). Force est d'observer qu'en 2010, déjà, avec la liste *Femu a Corsica* (Faisons la Corse) qui réunit les trois tendances de la famille dite modérée (le PNC, *Inseme per a Corsica* et *A Chjama Naziunale*) qui a obtenu plus 26 % (soit onze élus modérés) ajoutés au 10 % (quatre élus) du groupe des indépendantistes militants de *Corsica Libera* (Corse Libre), le nationalisme légal avait comptabilisé plus d'1/3 des votes insulaires. Selon un sondage IFOP²⁰, presque 50 % des votants nationalistes furent des jeunes de 18 à 24 ans. Sorte de posture politique mêlant à la fois identitarisme, discours populiste (antiélitiste) et pragmatique, le nationalisme légal touche ou intéresse une grande majorité des jeunes citoyens insulaires qui semblent se défaire, chaque jour un peu plus, des liens séculaires tissés par les familles claniques. Outre le fait que les acteurs furent les mêmes, nous arrivons à des scores quasi similaires en 2015.

En définitif, si nous regardons le nouveau paysage politique qui se dessine avec la victoire des nationalistes à l'élection régionale de décembre 2015, le nationalisme insulaire est passé d'un rôle d'arbitre de la compétition politique qui existe entre les deux forces politiques traditionnelles, à un rôle d'acteur majoritaire, non plus potentiel mais réel, de la vie politique locale. En effet, en raison de sa majorité quasi absolue (24 sièges sur 51 possible) la liste nationalisto-indépendantiste obtiendra l'ensemble des ministères du pouvoir local. Ce contrat de mandature passé entre les deux tendances, permet au chef de file des indépendantistes, Jean-Guy Talamoni d'être élu Président de ladite Assemblée et au nationaliste modéré Gilles Siméoni d'être élu Président de l'Exécutif. La nouvelle majorité détient l'ensemble des postes clés de l'Exécutif au point que ces derniers parlent d'un Gouvernement National (*U Guvernu Naziunale*). Plusieurs homologues européens²¹ se sont félicités de cette victoire historique du nationalisme corse qui semble prolonger les révolutions régionalistes Catalane et Ecossoise qui ont ouvert la voie à l'autodétermination externe. En fait, ces deux familles politiques ont réussi à s'immiscer dans toutes les sphères d'activités de l'île (sociale, culturelle, économique, administrative, et politique) et, aujourd'hui avec son nouveau poids électoral, elles semblent concurrencer directement la classe politique traditionnelle en place depuis la Troisième République. Unies ces deux tendances produisent un nationalisme légal nouveau. Nous pouvons observer également qu'en se définissant comme les défenseurs des intérêts des citoyens corses, le PNC et le *Corsica Libera* entendent pro-

²⁰ IFOP, « Analyse de l'électorat nationaliste corse au lendemain des élections territoriales de mars 2010 », août 2010,

http://www.ifop.com/media/pressdocument/237-1document_file.pdf

²¹ Notamment le leader indépendantiste irlandais Gerry Adams et les élus du parti indépendantiste catalan.

duire pour tous les insulaires le seul projet de société qui réponde directement aux vagues de mécontentements engendrées par l'épuisement de la société corse face à la crise (sociale et sociétale) actuelle.

Il faut noter également l'internationalisation du phénomène, comme les membres du PNC sont associés au groupe Europe Ecologie les Verts, le nationalisme légal corse est pourvu d'une aura européenne importante. Ce qui explique pourquoi, le 8 juillet 2014, François Alfonsi sera élu Président de la coalition Alliance Libre Europe qui représente l'ensemble des forces nationalistes modérées européennes.

Sur le plan de la représentation nationale le discours d'autodétermination interne du PNC bénéficie d'une grande audience auprès de ses homologues nationaux avec notamment son rôle nodal au cœur de la confédération interrégionale Peuples et Régions Solidaires qui sert de plateforme lors des élections législatives.

Enfin, notons également, que sur le plan de l'opinion populaire locale les deux tendances ont su, en quelques années, se rapprocher de la « classe paysanne » et surtout de la jeunesse insulaire. Cette dernière est portée par des associations de jeunes nationalistes des plus actives dont la *Ghjuventu Indipendentista* (la Jeunesse Indépendantiste) en est le fer de lance.

Sur le plan de la doctrine et de l'idéologie, les deux formations entendent être à la fois réformistes, émancipatrices et démocratiques. Ce discours permet de répondre aux attentes de la population insulaire qui se considère délaissée par les forces traditionnelles et qui en raison de leur immobilisme népotique ne proposent pas de solution à la communauté enferrée dans la pauvreté sociale et économique²². C'est pourquoi nous pensons, qu'au-delà de la victoire historique de 2015 qui place le nationalisme corse aux commandes du pouvoir local, le nationalisme légal est assurément devenu l'aboutissement d'un processus d'émancipation sociale et de massification populaire non pas des classes « ouvrières » et « paysannes » mais de l'ensemble de la « classe moyenne » insulaire. Nous pouvons peut être même y voir les balbutiements de l'édification d'une « petite nation » au sens de Miroslav Hroch²³.

Le projet d'autodétermination interne des nationalismes aux commandes de la région est devenu auprès d'une grande majorité de l'opinion publique locale le seul projet de société viable permettant de sortir de la crise sociétale intrinsèque aux conjonctures et contingences politiques actuelles.

²² Plus de 25 % de la population active est sans emploi, selon le quotidien local *Le Corse Matin* du 4 décembre 2013, il y a environ plus de 60 000 insulaires qui vivent dans la pauvreté et l'anomie sociale.

²³ *Social Preconditions of National Revival in Europe. A comparative analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller nations*. Cambridge University Press, 1985, p. 23 et ss.

Conclusion

Cette contribution nous a permis de soulever l'hypothèse que la revendication d'autodétermination interne (et externe) du nationalisme corse repose sur une structuration du projet de société s'affinant dans le temps car mobilisant les insulaires lors de chaque crise politique en adaptant son discours aux contingences nationales et internationales.

Nous avons souligné que depuis les années 1960, telle une fusée à plusieurs étages (politique, culturel, social, économique, sociétale, etc.), le nationalisme en tant qu'idée politique s'est imposé dans le jeu politique corse comme un projet durable (car identitaire) et moderne (car pragmatique). De sorte qu'aujourd'hui il est représenté ou incarné par deux groupes à l'idéologie distincte et au projet de société pourtant très proche. D'un côté, les indépendantistes de *Corsica Libéra*, anciennement partisans de la Lutte de Libération Nationale basée sur la violence armée, et, de l'autre, les nationalistes du groupement *Fému a Corsica*, définis communément par le titre de « modérés », car préférant à la violence le répertoire classique du jeu électoral qu'offre la démocratie représentative française, dont le PNC en serait l'appareil. Nous avons essayé de souligner le fait que ces deux tendances entendent être une alternative aux partis classiques jugés par les insulaires comme étant incapables de proposer des solutions aux crises (sociale, économique et politique) actuelles que connaissent l'ensemble des Etats européens.

Aussi, nous avons fait observer que grâce au poids électoral obtenu lors de l'élection régionale de 2015, ils entendent être le porte-parole ou le porte-voix du peuple Corse.

Enfin, pour conclure, nous avons vu que le nationalisme légal en termes de discours politique touche une grande partie de la société insulaire, et sur le plan de la représentation plusieurs élites sont, aujourd'hui, introduites durablement dans la société civile insulaire. En moins de quinze ans, le pouvoir de résilience et d'adaptation aux contingences sociales et politiques font du nationalisme corse une véritable force politique manifeste. En d'autres termes, nous pouvons affirmer que la dimension politique des nouveaux responsables de la région de Corse pour ces deux prochaines années, dépasse la création d'un regroupement symbolique. En effet, dans l'esprit des citoyens les nationalistes ont vocation d'agir profondément et durablement au cœur de la vie politique locale.

Dès lors, avec les nationalistes comme maîtres du jeu politique du système local, ne doit-on pas y voir une réelle volonté d'émancipation sociale et populaire des insulaires ? Ou tout simplement l'expression politique d'un degré concret de faisabilité d'autodétermination interne (et externe) des Corses ?